

Règlement 2019

- Art. 1** Le Championnat romand populaire de ski alpin et de snowboard est ouvert à tous les membres de Swissski et non-membres, ou de l'un de ses clubs, sous réserve de l'art.2.
- Art. 2** a) **Tous les coureurs** licenciés (*suisse ou étrangers*), ainsi que ceux qui figurent dans la liste de points FSS, FIS et *des pays respectifs*, sont autorisés à participer au championnat populaire, dans une catégorie unique homme ou dame. Ils partent en dernier et ils ne participent pas à la Coupe romande populaire.
Exceptions: les juniors licenciés (2001- 2004) ainsi que les Masters courent et sont classés dans leurs catégories d'âge.
b) **Le port du casque est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories.**
c) Toute tricherie et non respect des règlements seront sanctionnés.
d) Les combinaisons de course sont autorisées pour toutes les disciplines.
e) **Le port de caméras est fortement déconseillé et reste sous l'entière responsabilité des coureurs.**
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
f) Pour les autres engins de glisse, prendre contact avec les organisateurs pour savoir si c'est possible ou non.

Art. 3 La finance d'inscription minimum est fixée comme suit :

Eliminatoires	Cat 1	10.--
Eliminatoires	Cat 2-3-4-5-6-7	15.--
Finale	Toutes catégories	gratuite
Super - G	Cat 1 à 7	20.--
Descente	Cat 2 à 7	20.--
Snowboard	Cat 1 et 2	15.--

Art. 4 Les inscriptions se font dans les catégories définies chaque année par Ski - romand.
Les inscriptions se font de préférence sur le site: www.ski-romand.ch, ou aux adresses e-mail des organisateurs.
Pour les inscriptions, se référer et respecter les délais mentionnés pour chaque course.
Les organisateurs peuvent prélever un supplément de Fr. 5.--, pour les inscriptions sur place.
Surtaxe unique par famille.

Art. 5 Les départs des catégories se font dans l'ordre suivant :

- ski alpin catégories 1-2-3-4-5-6-7 et licenciés (dames, puis hommes)
- snowboard catégories 1 et 2

L'ordre de départ peut être modifié par l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la piste.

Art. 6 Il est possible et même recommandé de participer à plusieurs éliminatoires.
Il faut participer à 3 éliminatoires au minimum pour figurer au classement de la **Coupe romande populaire**.

Art. 7 Tous les participants à l'une des courses du calendrier populaire sont automatiquement qualifiés pour participer à la finale et doivent s'inscrire uniquement sur le site de Ski - romand.
Les inscriptions seront contrôlées par Ski - romand.
Les qualifications sont personnelles et non transmissibles.

Art. 8 Pour tout différent, l'organisateur se référera au règlement des compétitions de la FIS et procédera par analogie.

Catégories ski alpin pour 2017

Hommes

- 2008-2013
- 1954 et moins
- 1955-1969
- 1970-1984
- 1985-1999
- 2000-2003
- 2004-2007

Dames

- 2008-2013
- 1984 et moins
- 1985-1999
- 2000-2003
- 2004-2007

Les enfants de **moins de 12 ans**, ne sont pas autorisés à participer aux descentes.

Les enfants de **moins de 7 ans**, ne sont pas autorisés à participer aux Super G.

Catégories snowboard pour 2019

- catégorie dames
- catégorie hommes

Art. 9 La distribution des prix doit s'effectuer, si possible, dans une fourchette de 1h.à 2h.½, après la fin de la course.